

**MAUNA KEA TECHNOLOGIES**  
Société anonyme au capital de 1 007 993,52 euros  
Siège social : 9 rue d'Enghien – 75010 Paris  
431 268 028 R.C.S. Paris

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 19 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

Le 19 décembre 2018 à 10 heures 30, les actionnaires de la société **MAUNA KEA TECHNOLOGIES** (la « Société ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société sis 9 rue d'Enghien, 75010 Paris, sur deuxième convocation du conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance et qui a été signée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés en entrant en séance.

Monsieur Alexandre Loiseau préside l'assemblée en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Hervé Tournier et Monsieur François Lacombe, les deux actionnaires présents, représentant soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre de voix, et acceptant, sont désignés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Christophe Lamboeuf est désigné en qualité de secrétaire.

EXCO SOCODEC représentée par Monsieur Olivier Gallezot et Ernst & Young et Autres représentée par Monsieur Cédric Garcia, commissaires aux comptes dûment convoqués sont absents et excusés.

La représentante du comité d'entreprise, Madame Lydie Capron, dûment convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 535 015 actions, auxquelles sont attachées 5 394 551 voix, sur les 25 166 712 actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'étant requis sur deuxième convocation de l'assemblée générale ordinaire, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie de l'avis de réunion valant convocation paru au BALO le 29 octobre 2018,
- les copies des lettres de convocation à l'assemblée adressées à tous les actionnaires détenteurs de titres au nominatif depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation,
- la copie de l'avis de convocation paru dans le journal d'annonce légales « Petites Affiches » le 16 novembre 2018,

- la copie de l'avis de seconde convocation paru dans le BALO et le journal d'annonce légales « Petites Affiches » le 7 décembre 2018,
- les copies et les avis de réception des lettres de convocation à l'assemblée adressées aux commissaires aux comptes,
- les copies et les avis de réception des lettres de convocation à l'assemblée adressées aux représentants du comité d'entreprise,
- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance, et
- un document mentionnant les nom et prénom usuel des administrateurs et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration et ou de surveillance,
- un document mentionnant les noms, références et emplois ou fonctions du candidat au conseil d'administration et le nombre d'actions de la Société dont il est titulaire.

Le président rappelle par ailleurs que les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance reçus pour l'assemblée générale du 3 décembre 2018 sont également valables pour la présente assemblée.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport du conseil d'administration, et
- le texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration.

Le président précise que les documents prévus par la loi ont été communiqués au comité d'entreprise qui n'a présenté aucune observation.

Puis, le président fait observer que l'assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code, ainsi que la liste des actionnaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2018 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 octobre 2018,
- approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Alexandre Loiseau au titre de son mandat de président du conseil d'administration (vote *ex ante*),
- ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Robert L. Gershon en qualité d'administrateur,
- approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de

toute nature attribuables à Monsieur Robert L. Gershon au titre de son mandat de directeur général (vote *ex ante*),

- pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président présente à l'assemblée les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les émissions décidées par le conseil d'administration préalablement à la présente assemblée en vertu des délégations de compétence qui lui ont été consenties. L'assemblée générale en prend acte.

Puis le président présente le rapport du conseil d'administration.

Enfin, le président déclare la discussion ouverte.

Le président déclare se tenir à la disposition de l'assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utiles de présenter.

Il est répondu aux questions des actionnaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### **Première résolution**

*Approbation du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2018 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 octobre 2018*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

**approuve** le plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2018 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 10 octobre 2018.

Cette résolution recueillant 4 781 583 voix pour, soit 88,64 % des votes exprimés, est adoptée.

#### **Deuxième résolution**

*Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Alexandre Loiseau au titre de son mandat de président du conseil d'administration (vote ex ante),*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

**approuve** les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Alexandre Loiseau au titre de son mandat de président du conseil d'administration, tels que ces principes et critères sont décrits dans le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution recueillant 4 741 887 voix pour, soit 87,90 % des votes exprimés, est adoptée.

### **Troisième résolution**

*Ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Robert L. Gershon en qualité d'administrateur*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

après avoir pris acte que le conseil d'administration a, lors de sa séance du 10 octobre 2018, nommé, en qualité d'administrateur, Monsieur Robert L. Gershon en remplacement de Monsieur Jean-Luc Boulois, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

**ratifie**, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du code de commerce, la nomination de Monsieur Robert L. Gershon.

Cette résolution recueillant 5 394 355 voix pour, soit 99,99 % des votes exprimés, est adoptée.

### **Quatrième résolution**

*Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Robert L. Gershon au titre de son mandat de directeur général,*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

**approuve** les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Robert L. Gershon au titre de son mandat de directeur général, tels que ces principes et critères sont décrits dans le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution recueillant 4 738 643 voix pour, soit 87,84 % des votes exprimés, est adoptée.

### **Cinquième résolution**

*Pouvoirs pour les formalités*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

**donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Cette résolution recueillant 5 394 551 voix pour, soit 100,00 % des votes exprimés, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire

\_\_\_\_\_  
Un scrutateur

\_\_\_\_\_  
Un scrutateur